

Le projet éolien envisagé à Maux

LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Initiées en 2023 par le bureau d'études spécialisé indépendant Siteleco, elles vont se poursuivre sur l'année 2024.

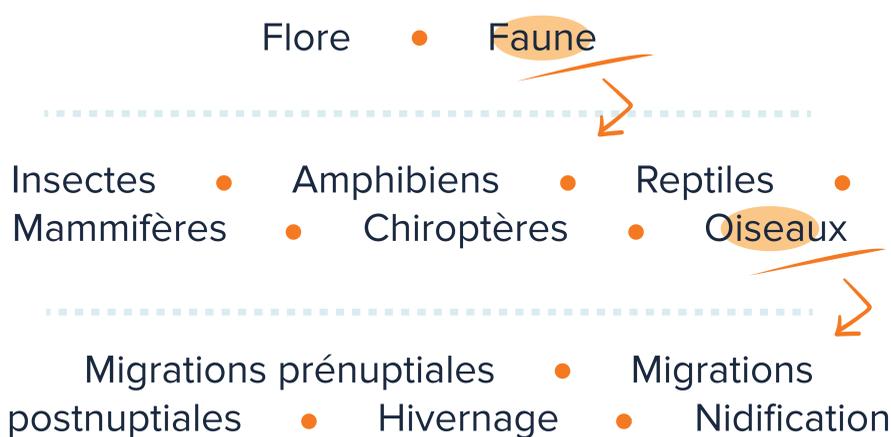
• Faire une analyse croisée des données naturalistes :

- Revue bibliographique des données, schémas et espaces écologiques existants
- Observations de terrain sur une saison complète

• Apprécier et localiser les enjeux de biodiversité :

- Sur les différentes aires d'études (jusqu'à 20 km)

LES OBSERVATIONS DE TERRAIN



NOMBRE DE SORTIES PRÉVUES

34

Avifaune

10

Chiroptères

3

Amphibiens

2

Reptiles & mammifères

4

Entomofaune

Concernant l'avifaune, sur les **18 espèces** recensées par la **DREAL Bourgogne Franche-Comté en 2021**, comme sensibles à l'éolien, **seules 4 espèces** ont été observées. Elles feront l'objet d'inventaires supplémentaires.

Avifaune // Liste des espèces sensibles à l'éolien

• Aigle botté	• Busard Saint-Martin	• Grand téttras
• Aigle royal	• Cigogne blanche	• Grand-duc d'Europe
• Balbuzard pêcheur	• Cigogne noire	• Grue cendrée
• Bécassine des marais	• Circaète Jean-le-Blanc	• Milan royal
• Busard cendré	• Courlis cendré	• Oedicnème
• Busard des roseaux	• Faucon pèlerin	• Vanneau huppé

Les enjeux spécifiques seront cartographiés afin de déterminer les secteurs à éviter par les implantations, selon la doctrine « éviter, réduire, compenser ».

Les résultats de ces études permettront de confirmer la faisabilité du projet et le cas échéant de déterminer les scénarios d'implantation des éoliennes.